

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°1  
Janvier – février - mars  
2018**

Suite au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993, la Ville de HOENHEIM publie, trimestriellement, un recueil des actes administratifs rassemblant les actes réglementaires (délibérations du conseil municipal et arrêtés réglementaires).

Cette mesure, prévue par la loi d'administration territoriale de la République du 6 février 1992, facilitera à tout citoyen la recherche des décisions prises par la collectivité territoriale.

**Ce recueil des actes administratifs peut-être consulté :**

- à l'accueil de la Mairie  
28, rue de la République
- sur le site la ville [www.ville-hoenheim.fr](http://www.ville-hoenheim.fr)

**Le prochain numéro paraîtra début juillet 2018**

Fait à HOENHEIM, le 12 avril 2018

Le Maire

Vincent DEBES





---

	<u>Pages</u>
<i>Délibération du Conseil Municipal</i>	
Conseil Municipal du 19 février 2018	3 – 13
 <i>Arrêtés municipaux</i>	 14 - 18

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 FEVRIER 2018**  
**reçu à la Préfecture le 27 février 2018**

Conseillers en fonction : 32

Conseillers présents : 27

Conseillers absents : 5

Conseillers absents sans avoir donné de procuration : 2

Madame Hakima KHIF,

Monsieur Yusuf TÜRK,

Conseillers absents ayant donné procuration : 3

Madame André ZEDER, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur J.-C. HEITMANN

Madame Raymonde STEINER, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur Jean LUTZ

Monsieur Christian GRINGER, conseiller municipal, donne procuration à Madame Chantal TRENEY

### **ORDRE DU JOUR**

3. Rapport sur les orientations budgétaires 2018
4. Autorisation donnée par le Conseil municipal au Maire pour solliciter les autorisations d'urbanisme relatives au projet de création d'un préau et d'un ascenseur à l'école élémentaire « Bouchesèche »
5. Convention financière entre la ville de Hoenheim et le centre socioculturel de Hoenheim.
7. Charte en faveur du développement économique et de l'emploi dans le secteur du BTP
8. Approbation du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg
10. Révision du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
11. Règlements intérieurs des structures périscolaires
13. Résolution de la Ville de Hoenheim de renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages

#### **3ème Point : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (ANNEXE 1)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, adjoint au Maire, pour la lecture de l'exposé.

« L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le Maire présente au Conseil municipal un Rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat et le Conseil municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Eurométropole de Strasbourg. Il doit en outre être publié. »

Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, prend la parole.

« L'objectif de ce ROB, suivi du DOB, est de préparer l'examen du budget de l'année 2018. Ces informations vous permettront d'exercer en toute connaissance de cause votre pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget primitif le 9 avril prochain.

Au risque de paraître pour un vil flatteur, j'aimerais féliciter, même s'il n'est pas là, Patrick VIVIER qui a établi ce rapport avec beaucoup de justesse. Il s'agit d'un travail de synthèse bien exécuté. Il est clair et facile à lire. Servant de support au débat, le ROB inclut les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés par la Ville ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Si nous avons, contrairement à nos habitudes, reculé la présentation de ce ROB, c'est pour avoir toutes les données de la loi de finances 2018 et de ne plus découvrir au fur et à mesure comme les années précédentes, les nouvelles dispositions et surtout contraintes que nous impose l'Etat.

Le ROB, je le rappelle, a pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du Budget primitif.

Afin d'éviter une relecture fastidieuse de ce ROB, je vous propose de mettre l'accent sur les points qui me paraissent donner du sens à la stratégie financière de notre commune.

Le premier éclairage nous vient de l'Etat. Celui-ci est très important car, au nom du redressement des comptes publics, l'objectif de l'Etat est dans la mesure du possible de réduire le déficit public en dessous de la barre des 3 % du PIB pour être en concordance avec les exigences de l'Union Européenne. Dans ce cadre, nous ne sommes pas de bons élèves. Les meilleures places sont occupées par l'Allemagne, le Luxembourg, Malte ou même la Bulgarie. La France, toujours très endettée, se trouve vers le milieu du classement et à la fin du classement se retrouvent des pays très marqués par l'endettement comme la Grèce, l'Italie, le Portugal et Chypre. Cet endettement va peser sur la politique financière de l'Etat et, par ricochet, sur les collectivités territoriales.

A ce propos, les auteurs de la Cour des Comptes regrettent que « comme à plusieurs reprises dans le passé, la phase actuelle d'amélioration de la conjoncture ne soit pas mise à profit pour réduire vigoureusement le déficit public et engager une baisse durable de la dette ».

Ceci n'est pas le cas des collectivités territoriales dont les efforts demandés n'obéissent pas aux mêmes règles. Si l'Etat peut s'endetter, la collectivité doit quant à elle présenter un budget à l'équilibre. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais !

Il ne faut pas oublier que les collectivités devront encore fournir un effort afin d'économiser 13 milliards d'euros sur la période allant de 2018 à 2022. Monsieur Vivier vous a indiqué dans son rapport toutes les dotations en baisse et celles qui seront stables ou en augmentation. La baisse des concours financiers de l'Etat comme la DGF (dotation globale de fonctionnement) dont la réforme qui aurait dû avoir lieu l'année dernière est reportée. Nous avons le maintien de la DNP (dotation nationale de péréquation). Nous avons également un petit mieux pour la DSU (dotation de solidarité urbaine). Nous ne savons pas s'il y aura maintien ou suppression du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires selon le choix qui sera fait pour les rythmes scolaires. S'il devait y avoir un retour à la semaine de quatre jours nous serions amputés de 40 000 €.

En résumé, on retiendra une baisse régulière des concours financiers de l'Etat dans les années à venir. Nous ne devons pas espérer mieux, mais se contenter de ce que l'on aura.

Je regrette, pour ma part, que les décisions gouvernementales font hélas surtout place à une logique purement comptable. Si la méthode est critiquable, notre commune n'a pas attendu la loi de finance pour faire des efforts et entreprendre des actions sur les dépenses et aussi au niveau de ses ressources. Force est cependant de reconnaître que, devant la nécessité de réformes urgentes, on continue à nous arracher les dents sans anesthésie.

Un exemple significatif de cette loi de finances 2018, est la réforme de la Taxe d'habitation, qui pour le grand bonheur de 80 % de nos concitoyens va les exonérer par étape et vraisemblablement disparaître dans un proche avenir. La réforme de la Taxe d'habitation votée en octobre dernier est sans doute une bonne réforme pour le pouvoir d'achat. En revanche, c'est une moins bonne nouvelle pour les collectivités. Nous ne sommes pas les seuls à penser que c'est un coup porté aux finances communales qui voient encore augmenter notre dépendance vis-à-vis de l'Etat. Ceci représente un danger pour nous.

L'Etat pourra, au moment qu'il jugera pour lui opportun, faire pression sur les ressources des communes, comme il le fait déjà avec la DGF.

Devant toutes ces crises proches de l'hystérie, et devant le sentiment quelquefois contradictoire de la volonté de changement mais de la difficulté à les accepter, notre commune va continuer de gérer prudemment et sagement.

Le deuxième éclairage concerne la situation financière de la commune.

Nous devons faire face aux réalités de notre environnement économique, aux contraintes que nous imposent le changement et les décisions de l'Etat. Nous assurons la gestion avec pragmatisme, conforme à nos possibilités financières, en faisant de notre mieux, et aussi avec un brin d'opportunisme quand il faut saisir notre chance.

La réalité financière de notre commune est simple. La Trésorerie de Schiltigheim nous a transmis leur analyse financière, on en retiendra que nous avons une situation financière saine. Nous connaissons une diminution des recettes de fonctionnement (dotations) plus rapide que celle des dépenses. Nous disposons d'un autofinancement brut suffisant. Nos ratios d'endettement sont plutôt favorables au regard de la moyenne, avec un désendettement continue d'une façon régulière. C'est un point pour notre commune. Nous sommes dans un désendettement voulu. Nous n'avons pas fait appel à l'emprunt dans les dix dernières années.

Si on peut se réjouir d'être parmi les communes les moins endettées de l'EMS avec une dette de 232 € par habitant (954 € au niveau national), nous ne sommes pas dans le peloton de tête pour notre potentiel fiscal, c'est-à-dire pour le produit des trois taxes directes : TH, TFB, TFNB.

Nous avons une gestion de trésorerie bien anticipée qui nous permet d'assurer l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sans à-coups. Nous n'avons pas besoin de nous demander tous les trois mois si nous avons de la trésorerie ou s'il faut recourir à l'emprunt.

Je vous propose un petit rappel afin de situer nos finances pour l'année 2017.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le budget se caractérise par une certaine stabilité à moduler selon l'origine des recettes :

- baisse de la DGF : -13 %

- baisse de la DNP : -1 %
- augmentation de la DSU : + 7 %

N'oublions pas que 2/3 des recettes proviennent des impôts et taxes variant selon la revalorisation des bases et de la contribution des nouveaux logements. L'année dernière, nous avons connu une forte augmentation des droits de mutation et de la publicité extérieure. Nous avons également eu un apport en trésorerie exceptionnel de 1 million d'euros dû à la vente de terrains à l'Abrapa.

Au niveau des dépenses, toujours dans la section de fonctionnement, nous connaissons une stabilité relative :

- baisse des charges à caractère général : - 0,25%
- petite augmentation des charges de personnel : +0,9% (Retraite et mutation ont compensé les augmentations liées au GVT. Je rappelle que nous avons un effectif de 139 agents dont 94 à temps complet avec un ratio de dépenses de personnel légèrement supérieur à la moyenne, dû à l'absence de DSP (délégation de service public).
- stabilité de l'intérêt de la dette : 80 000 €
- augmentation des subventions aux associations pour la compensation des loyers

Pour la section d'investissement, le budget est caractérisé par les autorisations de programme qui étalent les dépenses en fonction des réalisations sur plusieurs années (environ 2 millions d'euros). C'est le cas pour l'école maternelle du Centre, la rénovation du groupe scolaire Bouchesèche et la rénovation des vestiaires et du club-house du stade omnisport.

Au niveau des recettes, nous avons bénéficié d'un apport de 360 000 € du FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Nous avons également glané 285 000 € de subventions sur la réalisation de certains travaux (normes handicapés, travaux gymnase, école maternelle du Centre). Le reste de nos financements viennent de nos fonds propres

Concernant les orientations budgétaires 2018, comme l'an passé nos objectifs sont :

- la maîtrise des coûts du fonctionnement de notre administration, tout en maintenant un bon niveau de service public
- une politique d'investissements active, raisonnable conforme à nos possibilités financières et des objectifs fixés dans notre programme
- la recherche de supplément de recettes et la poursuite d'économies d'échelle pour continuer d'assurer l'équilibre de notre budget dans les années à venir
- le non-remplacement des départs de personnel
- un maintien de l'épargne nette au niveau actuel.

Tout ceci a une influence sur le niveau du service public. Il faut, pour le maintenir, si on peut le maintenir, trouver des gisements de productivité.

Les objectifs pour la section de Fonctionnement sont :

- Au niveau de nos charges de personnel :
  - Stabilité des charges de personnel
  - Pas de revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires
  - Nouveauté : le rétablissement de la journée de carence à partir du 1er janvier.
  - L'augmentation régulière de la cotisation vieillesse
  - Tout le monde sera en outre assujéti à la CSG, fonctionnaires (retraités compris).
- Au niveau des charges à caractère général :
  - Recherche d'économies : cela va être compliqué car cela fait des années que l'on gratte et que l'on rabote et c'est difficile de trouver de nouvelles sources d'économie
  - Subventions en hausse : principalement dues à la participation à la réfection de l'orgue de l'Eglise St Joseph

- Charges financières en baisse régulière (Dette) : le remboursement de la dette qui est à la baisse et pour les années à venir aussi.
- Au niveau des recettes :
  - Il n'y a pas de valorisation des impôts et taxes.
  - On espère des droits de mutation identiques à 2017 qui a été une très bonne année
  - Nous pensons perdre 90 000 € au titre de la DGF
  - DSU et DNP maintenues au même niveau que 2017
  - Fonds de soutien des activités périscolaires en fonction de notre décision de maintenir ou non les rythmes scolaires
  - La dotation de l'EMS qui chutera de 12 000 €.

Pour finir, la section d'investissement qui ne comporte pas vraiment de surprises. Nous avons des grands chantiers en cours comme l'école maternelle du Centre, la fin de la rénovation de l'école élémentaire Bouchesèche et la réalisation d'un préau. Nous avons la création d'une Maison de la musique, ainsi que d'un club-house et des vestiaires au stade omnisports, et le lancement du projet de rénovation du centre socioculturel. Nous aurons également des travaux de gros entretiens de l'éclairage public et la mise en conformité. 2018 sera certainement une des années les plus importantes en matière de dépenses d'investissements de ces dix dernières années.

Tous les projets de notre campagne électorale seront réalisés d'ici la fin du mandat.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, comme je vous l'avais dit, la ressource principale est l'autofinancement, par la remontée du FCTVA et par d'éventuelles subventions. Nous ne ferons pas d'appel à l'emprunt. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, et demande s'il y a des demandes de prise de parole. Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Stéphane BOURHIS.

« Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Chers Collègues,

Nous voilà réunis pour ce débat, ce rapport d'orientations budgétaires. C'est un moment agréable et constructif où l'on peut échanger un regard sur le monde et, évidemment, un regard sur la ville.

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante que nous sommes :
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
  - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
  - donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

C'est aussi parfois le moment de propositions diverses de l'opposition. Je me réjouis lorsque celles-ci sont reprises, mais c'est un écart dans mon propos du soir. Je remerciais donc, tout comme vous, les services pour le travail éclairant qui a été fourni.

Monsieur le Maire, si je devais et je vais le faire, exprimer mon avis, je commencerais par me réjouir. Me réjouir de la croissance qui a accompagné le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 et me réjouir de la baisse relative du chômage. Je pourrais parler du maintien de l'inflation, ses 0,4 %, de la consolidation budgétaire, du maintien des crédits (malgré la frilosité des banques).

Je pourrais développer et féliciter l'Etat de profiter d'un alignement des planètes, jusqu'à la lecture de la Loi de Finances et l'analyse de ses conséquences. Là, la métaphore footballistique serait de l'ordre du Carton Jaune ! Tant l'atmosphère devient pesante....

Atmosphère ? Atmosphère ? Bien sur une ambiance budgétaire n'a pas une gueule d'atmosphère .... Quoi que !

L'Etat s'impose un régime, mais c'est à nous qu'il sert la ceinture !  
La baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales devrait ainsi se poursuivre dans les années à venir. La taxe d'habitation qui, pour le moment, touche 80 % des ménages finira pour des raisons légales par toucher 100 % de la population. Ceci car nous devons être égaux devant l'impôt. 20 % de la population ne peut pas être moins égaux que les autres. Permettez-moi de douter de sa compensation et de souligner ce que je perçois, et je ne suis pas le seul, comme une reprise en main de l'Etat et l'altération de notre autonomie fiscale, pour ne pas dire politique.

Les communes, comme les maires, sont finalement en liberté surveillée... Et c'est le cas qu'elles soient bonnes gestionnaires ou pas !

Comment ne pas évoquer les nouveaux impôts qui naissent de l'imagination parisienne ... et qui viennent nous frapper au porte-monnaie. J'évoquerais la taxe inondation et la remise en cause concernant le rôle et les missions de l'État au regard de la compétence GEMAPI.

Puis nous voilà à Hoenheim, je suis inquiet pas pour nous, mais pour nos partenaires naturels. Si l'Etat met la pression sur les collectivités locales, il va forcément la mettre sur la région, le département, la métropole. Celle-ci risque de se faire sentir de manière indirecte sur les dotations et subventions attribuées et directement sur le contribuable.

Je m'éloigne un petit peu, mais permettez-moi de penser à la double peine pour nos aînés. Je pense là un instant à ceux qui ont subi de plein fouet la hausse de la CSG, perdant selon les cas, entre 40 et 100 € par mois pour des retraites relativement moyennes selon les dossiers que j'ai eus entre les mains et que j'ai évoqués avec la CARSAT.

Je ne suis pas inquiet pour Hoenheim et je partage la vision de l'adjoint du ressort.

Vous proposez des orientations qui vont dans le sens de la stabilité fiscale du moins sur la part hoenheimoise. Vous évoquez le non-renouvellement de certains départs en retraites. Nous avons la chance de pouvoir encore, contrairement à d'autres communes, profiter de l'auto-financement ...alors allons-y.

Je vous avoue que j'aimerais bien vous proposer d'innover, d'accroître le budget culture, de trouver comment faire rayonner Hoenheim et concourir à son attractivité.

Nous essayerons, Dominique PIGNATELLI et moi-même, d'apporter notre humble contribution lors de prochaines commissions.

Tout ne va pas si mal pour notre ville mais nous ne pouvons pas chanter tout va très bien. Nos équilibres, notre autonomie fiscale sont de plus en plus réduites. Notre section de fonctionnement devient une équation complexe puisqu'elle dépend d'un certain nombre de paramètres. Il s'agit d'une équation à cinq ou six inconnues. Ceci place de nombreuses collectivités dans une incertitude qui confine au flou fiscal.

Je n'ai pas de doute que, dans d'autres fonctions qui sont les vôtres, vous rappellerez à l'Etat la nécessité de libérer les communes qui sont bonnes gestionnaires. Mais, et je finirai là-dessus, pour les élus que nous sommes... Où y'a un flou fiscal, il y a la tentation d'y voir un loup recentralisateur. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant le cas, il donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Monsieur BOURHIS, j'ai l'impression que nous sommes d'accord, vous avez utilisé d'autres phrases pour confirmer ce que je viens de dire.

Je voudrais simplement vous rappeler qu'à chaque époque nous avons eu des difficultés. Si je me plonge dans les années 2000-2002, à l'époque de la restructuration du Ried, nous avons eu d'énormes difficultés à passer le cap. Monsieur Reboh s'en souvient puisqu'il était en charge du plan d'urbanisme à ce moment-là. Mais, le cap a été passé.

Aujourd'hui c'est un petit peu différent, car c'est l'Etat, par ses dotations et ses subventions, qui dirige pour beaucoup la manœuvre. J'ai rappelé notre dépendance vis-à-vis de l'Etat au travers de la taxe d'habitation et c'est déjà une dépendance quand on n'a pas de Dotation globale de fonctionnement. Si un jour plus personne ne devait payer cette taxe d'habitation, il faudra bien trouver cet argent quelque part. Par ricochet, les collectivités territoriales seront tôt ou tard impactées.

Je n'ai pas de commentaires supplémentaires à faire. Je pense que l'on tient bien le cap. Nous faisons très attention et peut-être avons-nous même une prudence un peu hystérique. Nous faisons attention à ne pas commettre d'erreurs et nous tiendrons jusqu'en 2020, même s'il est difficile de le faire d'une façon sereine. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, et prend la parole.

« Monsieur BOURHIS,

Vous avez évoqué un certain nombre de projets d'ordre national. Nous partageons de nombreuses choses comme Claude HOKES l'a dit. Je vous remercie d'adhérer pleinement à la gestion de la municipalité. Vous nous donnez même des bons points et je vous remercie de votre positionnement. Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'incertitudes et la première des conséquences de celles-ci est de nous avoir empêchés de présenter notre budget en 2017 comme cela se faisait, ceci afin d'avoir un peu plus de renseignements de la part de l'Etat. Nous n'avons toujours pas l'intégralité de ces informations et il y a encore quelques incertitudes. Comme cela a été dit, ce que l'Etat impose, il ne se l'impose pas directement.

Il y a eu des contraintes mais je suis content qu'avec tous les élus de Hoenheim, dans le mandat passé et le mandat actuel, nous arrivions à mener à bien toutes nos promesses faites aux Hoenheimois. Nous continuerons à le faire.

Claude HOKES vient de dire que l'investissement n'a jamais été aussi important, je dirai même que, depuis de nombreuses années, nos investissements sont très importants par rapport à ce qui s'est fait dans le passé. Les sommes actuelles d'investissement sont comparables aux sommes investies dans le passé, alors que nous étions encore au franc. Faites-vous une idée en faisant la conversion.

Contrairement à ce qu'a dit mon Adjoint, je ne me sens pas hystérique. Mais, je l'avoue, un sou est un sou et il sera toujours dépensé à bon escient et dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Comme vous l'avez remarqué, tous nos projets vont vers les Hoenheimois, qu'il s'agisse d'équipements publics, d'équipements sportifs, les choix en matière d'économie d'énergie. Nous travaillons de manière à ce que les équipements soient transmis dans les meilleures conditions

possibles. Nous faisons de telle sorte que l'argent soit utilisé efficacement afin de permettre des économies de frais de fonctionnement.

Je tenais à remercier chacun d'entre vous pour votre investissement dans les différentes commissions et pour ce que vous apportez à la municipalité. C'est ensemble que nous pourrions avancer et proposer toujours notre action avec des moyens à mobiliser de plus en plus difficile. Nous devons rester vigilants.

Pour en revenir au phasage des travaux de l'école évoqué par Claude HOKES, ce phasage n'a pas été mis en place d'un point de vue économique mais c'est surtout que les travaux ne peuvent pas se faire pendant les périodes de cours et doivent intervenir pendant les vacances scolaires.

Je finirai en disant que nous avons parlé de chiffres. Les chiffres traduisent une pure réalité, merci de nous les présenter de la façon la plus concrète. Je remercie l'adjoint du ressort Claude HOKES, Patrick VIVIER, le responsable du service pour cette clarté, ainsi que tous les membres de la commission des finances. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant le cas, il donne lecture du projet de délibération et le soumet au vote de l'assemblée.

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**PREND ACTE**

du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2018 et du rapport sur les orientations budgétaires, ci-joint en annexe.

**ONT PRIS ACTE A L'UNANIMITE**

(dont 3 procurations)

**4ème Point : AUTORISATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SOLLICITER LES AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES AU PROJET DE CREATION D'UN PREAU ET D'UN ASCENSEUR A L'ECOLE ELEMENTAIRE « BOUCHESECHE »**

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré.

**AUTORISE**

le Maire à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'un préau et d'un ascenseur à l'école élémentaire « Bouchesèche ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE** (dont 3 procurations)

**5ème Point : 5ème Point : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE HOENHEIM ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL DE HOENHEIM (ANNEXE 2)**

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2016 relative à la convention de partenariat entre la Ville de Hoenheim et le Centre socioculturel de Hoenheim ;

**Vu** la convention de partenariat entre la Ville de Hoenheim et le Centre socioculturel de Hoenheim signée en date du 4 janvier 2017 et son annexe n° 1 contenant le volet financier ;

**Considérant** que la convention de partenariat susmentionnée prend fin le 30 juin 2018 ;

**Considérant** que le budget primitif 2018 de la Ville ne sera voté qu'au mois d'avril prochain et qu'il est nécessaire de permettre à l'association susvisée de faire face à ses dépenses de fonctionnement jusqu'à cette échéance.

**Vu** le projet d'avenant-volet financier de la convention de partenariat entre la Ville de Hoenheim et le Centre socioculturel de Hoenheim joint au présent projet de délibération

**APPROUVE**

l'avenant n° 1 à la convention de partenariat susmentionnée relatif au versement d'une subvention au Centre socioculturel de Hoenheim, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 ;

**AUTORISE**

le maire à signer ledit avenant ;

**S'ENGAGE**

à inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2018.

**PREND ACTE**

que le reliquat de la subvention annuelle versée à cette association fera l'objet d'une nouvelle convention de partenariat avec son volet financier.

**ADOpte A L'UNANIMITE** (dont 3 procurations)

**2 conseillers n'ont pas pris part au vote :**

- Monsieur Jean-Marie HAMERT

- Monsieur Francis MINDER

**7ème Point : CHARTE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU BTP (ANNEXE 4)**

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

**Vu** la Charte en faveur du développement économique et de l'emploi dans le secteur du BTP

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la charte en faveur du développement économique et de l'emploi dans le secteur du BTP jointe à la présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE** (dont 3 procurations)

**8ème Point : APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG** (ANNEXE 5)

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;  
**Vu** le projet de Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg ;

**APPROUVE**

le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, et dont les éléments essentiels sont les suivants :

- enjeux prioritaires assignés au contrat départemental pour le territoire de l'Eurométropole ;
- modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**AUTORISE LE MAIRE**

- à signer la convention correspondante
- à mettre en œuvre la présente délibération

**ADOPTE A L'UNANIMITE** (dont 3 procurations)

**10ème Point : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)** (ANNEXE 7)

Délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré

**PREND ACTE**

de l'organisation d'un débat en son sein à propos des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

**11ème Point : REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PERISCOLAIRES**  
**(ANNEXES 8 ET 9)**

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

**APPROUVE**

le règlement intérieur des restaurants scolaires et le règlement intérieur des garderies de la Ville de Hoenheim.

**ADOpte A L'UNANIMITE** (dont 3 procurations)

**13ème Point : RESOLUTION DE LA VILLE DE HOENHEIM DE RENONCER A ACCUEILLIR DES CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES**

Délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

**RENONCE**

à recevoir sur le ban communal de Hoenheim tout cirque détenant des animaux sauvages

**ADOpte A L'UNANIMITE** (dont 3 procurations)

**ARRETES MUNICIPAUX**  
**Janvier-février-mars 2018**

**2018/2 : ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION**

**2 janvier 2018**

transmis à la Préfecture le 5 janvier 2018

Article 1 : Réglementation 4.08.03 :  
« Stationnement pour handicapés sur la voie publique »

Un emplacement est créé au droit du parking situé à l'angle de la rue de la Fontaine avec la rue de la Ville.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet, dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le service compétent de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Article 3 : Les Services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**2018/15 : ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION**

**25 janvier 2018**

transmis à la Préfecture le 1<sup>er</sup> février 2018

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité de la circulation des bus CTS dans « l'espace » terminus TRAM route de la Wantzenau, il convient de prendre des mesures particulières en matière de police de circulation.

**ARRETE**

Article 1 : Réglementation 2.03.06 :  
INTERDICTION DE TOURNER A DROITE

- pour les véhicules hors CTS en direction de « l'espace » terminus TRAM dédié à la circulation des bus CTS,

pour répondre à la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation des bus et véhicules CTS dans l'espace terminus TRAM de la CTS route de la Wantzenau, il est décidé :

Article 2 : Le « tourne à droite » est interdit pour les véhicules hors véhicules CTS sortant du parking Nord à côté du terminus TRAM.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le service compétent de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4 : Les Services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

## **2018/17 : ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION**

**30 janvier 2018**

transmis à la Préfecture le 1<sup>er</sup> février 2018

CONSIDERANT que les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat, ainsi que du Code de la Route prévoient l'aménagement de places de stationnement automobile sur le domaine public, susceptibles de faciliter l'accessibilité à leur logement pour les personnes à mobilité réduite,

### **ARRETE**

Article 1 : Réglementation 4.08.03 :

« Stationnement pour handicapés sur la voie publique »

Il est instauré 3 emplacements de stationnement exclusivement réservés aux véhicules du personnel soignant en activité ou dont les conducteurs sont titulaires de la carte de grand invalide civil ou grand invalide de guerre, sur le parking côté impair situé entre les immeubles 1B et 5A de la rue des Emailleries.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la pré-signalisation et de la signalisation réglementaires.

Article 3 : Les Services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

## **2018/36 : ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION**

**9 février 2018**

transmis à la Préfecture le 16 février 2018

CONSIDERANT qu'il importe d'améliorer les conditions de stationnement et afin d'optimiser l'accès aux places de stationnement aux droits des immeubles sis 5-9 et 13 place du Docteur Albert Schweitzer, il est nécessaire d'instaurer un certain nombre de places de stationnement à durée limitée dite « zone bleue ».

### **ARRETE**

Article 1 : 23 places de stationnement regroupées dont 1 place P.M.R., devant le n° 13 de la place du Docteur A. Schweitzer ainsi que 18 places de stationnement regroupées devant le n° 5 de la même place, à durée limitée dite « zone bleue » sont instaurées sur le parking situé entre le groupe d'immeubles 5-9-13 de ladite place et la rue du Marais.

Article 2 : L'utilisation des places de stationnement visées à l'article 1 est subordonnée à l'apposition obligatoire d'un disque de contrôle :

- du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

La durée maximale de stationnement est fixée à 1 h 30.

- Article 3 : Conformément à l'article R 417-3 du Code de la Route, la durée de stationnement sur le parking précité à l'article 1, sera vérifiée à l'aide du dispositif adapté (disque de stationnement)
- Article 4 : Sur le parking visé à l'article 1, tout stationnement sera interdit et qualifié « gênant la circulation publique », en vertu de l'article R 417-10 du Code de la Route, en-dehors des cases prévues en zone dite « zone bleue » ainsi qu'en dehors des autres cases blanches de stationnement et spécialement aménagées à cet effet. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.
- Article 5 : Le disque de contrôle ne constitue en aucun cas un droit de réservation d'un emplacement et ne donne lieu à aucune garantie. Il devra être placé à l'avant du véhicule en stationnement sur la face interne ou à proximité immédiate du pare-brise de manière à être dans tous les cas facilement consulté et sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Toute fraude ou utilisation abusive, est passible des peines et amendes prévues par la loi.
- Article 6 : L'occupation du stationnement n'entraîne en aucun cas une obligation de gardiennage à la charge de la Ville de Hoenheim, qui n'est pas responsable des détériorations, vols ou autres accidents éventuels dont pourraient être victimes les propriétaires et usagers des véhicules en stationnement sur les emplacements susvisés.
- Article 7 : Il est instauré 1 place de stationnement exclusivement réservée aux véhicules dont les conducteurs sont titulaires de la carte de grand invalide civil ou grand invalide de guerre, dans l'enceinte du parking visé à l'article 1 (au droit de l'immeuble n° 5 de la place du Docteur Albert Schweitzer).
- Article 8 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le service compétent de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
- Article 9 : Les Services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.